

histoire et patrimoine
de hillion

Bulletin n°11—Septembre 2020



Auberge « Au Bon Saint Nicolas »—1930

Organisation

Président Alain LAFROGNE
Responsable de la
publication Patrick CHANOT

Comité de rédaction

Alain Lafrogne
André Hellio
Danielle Bechennec
Marie-Paule Meheut
Martine Ciofalo

Le présent bulletin en version
papier est en vente auprès de
l'association au prix de 5 euros



Photo de couverture

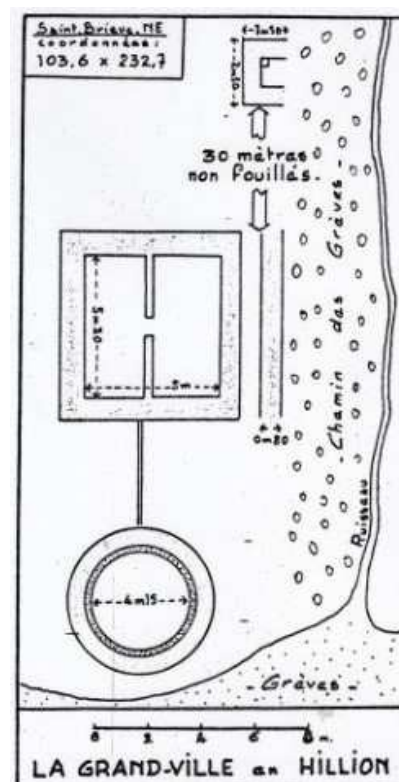
Carte postale des années 1930

Crédits et participations

Jacqueline Delanoë, Catherine Bizien, Philippe et Claudine Baudet,
Daniel Girault, Jean Gresset, Dominique Pietot, Philippe Garreau
Pierre Guernion

Sommaire : »

Page 4	Activités de l'association
Page 5	L'Auberge Saint-Nicolas
Page 8	L'interrogatoire de Jean Pepio en juillet 1702
Page 12	Les épidémies au XVIII ^e siècle à Hillion
Page 16	Nouvelles traces du passé gallo-romain de la Grandville
Page 18	L'exode et les réfugiés à Hillion en 1940
Page 20	Un jeune engagé dans la Guerre d'Indochine
Page 23	Photo de classe Ecole privée de Saint-René 1982
Page 24	Editions de HPH
	Une maquette du Château des Marais



Croquis de localisation des fouilles
de la Grandville (page 16)

Editorial

Il est difficile de ne pas parler ici de cette période de confinement et de déconfinement qui a pris tout le monde de court, que personne n'avait imaginée, sauf peut-être dans un lointain avenir de science-fiction.

Et pourtant, cette pandémie est arrivée avec brutalité, remettant en cause nos certitudes et l'orgueil de notre civilisation qui pensait pouvoir tout maîtriser. Nous qui sommes sensibles à notre passé, partageons bien la vision de Paul Valéry en 1919, suite à la Grande Guerre, que « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. ».

L'un des articles de ce Bulletin qui a trait à la présence gallo-romaine à Hillion l'illustre bien.

Notre civilisation actuelle n'est certes pas en voie de disparition, mais elle a pris une « claque » à laquelle elle n'était pas préparée qui, nous l'espérons, conduira à une réorientation profonde de notre modèle de vie.

Nous mesurons l'ironie de l'article, prévu de longue date, sur les épidémies qui ont eu lieu à Hillion au XVIIIe siècle. Cela nous permet de juger les différences d'appréciation des risques d'épidémie selon les époques.

Cette pandémie a brutalement eu un impact sur les activités de notre association. Nous avons pris la décision dès le 13 mars d'interrompre toutes les réunions hebdomadaires, et, bien évidemment, toutes nos activités de sorties, de prospections et d'événementiels comme l'exposition qui devait se tenir au mois de juin sur le thème des Bistrots de Hillion. Tout ne s'est pas arrêté pour autant. Nous sommes quelques-uns à avoir poursuivi nos recherches et nos travaux d'écriture sur différents sujets : vous en trouverez un écho dans la rubrique « activités de l'association », et dans la teneur même des articles.

Nous mesurons bien la richesse que constituent les réunions hebdomadaires et les comptes-rendus qui permettent à tous les adhérents de vivre à distance la vie de l'association. Elles reprendront en septembre, avec certainement beaucoup de précautions, une nouvelle façon de nous rassembler, mais avec toujours autant de dynamisme lors de nos échanges.

Il est essentiel que nos activités reprennent bientôt !

Alain Lafrogne



Activités de l'association

Quelques exemples d'activités poursuivies pendant le confinement

La rédaction des articles de ce bulletin a mobilisé plusieurs adhérents, les recherches sur les noms de lieux se sont poursuivies, des contacts ont été pris avec l'INRAP qui nous a transmis son rapport de fin de fouilles archéologiques au Champ du Pommier : les principaux éléments seront publiés dans le Bulletin N°12. Le CeRAA nous a également adressé son Rapport de prospection archéologique à la Grandville (voir l'article dans les pages suivantes). D'autres activités effectuées depuis la parution du dernier bulletin sont présentées plus en détail ci-après.

Prospections à Crémur

Pierre Guernion, découvreur de nombreux artefacts gallo-romains sur ses terres de Crémur, nous a proposé en février de réaliser une prospection archéologique sur une grande parcelle. En raison de pluies récentes, les conditions étaient favorables pour une observation des sols lessivés. Sept adhérents étaient présents le 25 février pour une prospection selon les méthodes préconisées par le CeRAA.

Un balayage méthodique du terrain n'a pas permis de déceler d'artefacts très intéressants : beaucoup de morceaux de céramiques et poteries communes de faibles dimensions et des morceaux de tegulae que nous avons laissés en bordure de champ. Les fragments de céramique et poteries ont été conservés pour analyse par le CeRAA. Confirmation de l'intérêt de ce site.



Sentiers d'interprétation

La commune a entrepris de proposer en 2016 des circuits d'interprétations autour du bourg de Hillion et de celui de Saint René. Notre association a participé activement à la définition des lieux susceptibles de faire l'objet de panneaux d'interprétation, et a fourni les textes et illustrations afférents. Les panneaux provisoires ont été malheureusement souvent détériorés par les intempéries ou vandalisés. La commune a décidé de les refaire sur supports plus résistants. Contactés pour ce travail de remise à niveau dans le cadre de la Journée Citoyenne 2020, nous en avons profité pour proposer la mise en place de trois nouveaux panneaux : à la plage de l'Hôtellerie, au Tertre Piquet et dans le secteur des champs de pommiers de Saint René. Cette proposition ayant été acceptée, nous avons de nouveau rédigé des textes explicatifs et communiqué des illustrations.



Recueils de témoignages des mémoires contemporaines

Le collectage de la mémoire des Hillionnais se poursuit. Marie-Paule a recueilli les souvenirs d'anciens sur la guerre 39-45 à Hillion. La rude vie de la dernière lavandière du bourg perdurera grâce à Jean-François et Danielle. Alain poursuit sa quête des souvenirs des anciens de la guerre d'Algérie, avec la nécessité de s'adapter pendant et même après confinement : plusieurs entretiens téléphoniques ont été réalisés qui ne peuvent avoir la qualité d'échanges directs. Des compléments sont envisagés lorsque ce sera possible. Danielle et Martine poursuivent les transcriptions de ces enregistrements, très long et méthodique travail !



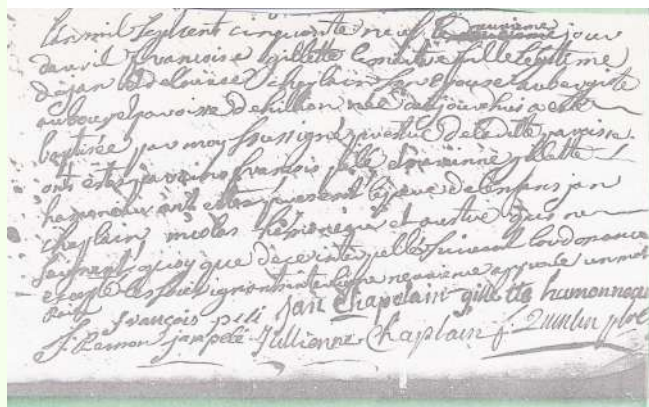
L'auberge Saint-Nicolas

Le restaurant « Au Bon Saint-Nicolas » est bien connu des habitants de Hillion. Situé au centre du bourg il a l'apparence d'être là depuis toujours.

Ce n'est pas tout à fait une légende.

L'histoire de l'auberge commence au XVIII^{ème} siècle et il semble que les membres de la famille Chaplain soient les premiers aubergistes connus, notamment Louis Chaplain né en 1689 à Hillion. Ce dernier sera un des protagonistes de l'affaire Le Hérissé-Fouesnel dans laquelle le recteur de Hillion Fouesnel sera accusé d'avoir voulu assassiner son locataire Le Hérissé. Louis Chaplain qui dinait ce soir là chez le recteur sera entendu comme complice, mais l'affaire se perdra dans les plaintes sans suite de l'époque.

En 1718, il confie son exploitation à Julien Mahé (né en 1691 à Hillion et époux de Louise Denis) Julien Mahé sera également témoin dans l'affaire Obtaire (voir bulletin n°2) puisque une partie des faits se sont passés dans l'auberge (en 1718) L'auberge va passer ainsi de génération en génération :



Acte de baptême de Françoise Lemaitre (1759). Ses parents sont indiqués comme débitants et aubergistes au bourg

Jean Lemaitre épouse Louise Chaplain, fille de Louis Chaplain, et leur fille Louise Lemaitre (1757-1820) épouse Guillaume Campion. De leur union naît Gilette Campion (1782-1847) qui épouse François Delanoé.

L'auberge va rester dans la famille Delanoé avec Guillaume qui épouse Françoise Le Mée de Trégomar, dont ils auront Jean (qui épouse Mathurine Pelé), d'où



Photo des années 70 avec l'épicerie

Marie Sainte qui épousera Joseph Frostin en 1908, dont découle le nom de la « maison Delanoé-Frostin ». C'est le frère de Jean, Toussaint qui tenait l'auberge au début du siècle.

Leur fils Jean Frostin, époux de Berthe Brisorgueil, sera père de Colette Frostin, mère de Philippe Baudet, actuel propriétaire du restaurant. C'est dire que cet établissement a été tenu depuis plus de trois siècles par la même famille.



Statue de Saint Nicolas (1678)

Mais cette auberge existait bien auparavant

Le nom de l'auberge « A St Nicolas » provient d'une statuette placée dans une niche extérieure datant du XVII^e siècle. (1678)

Cette statue représentant le saint avec sa mitre d'évêque et les trois petits sauvés encore dans le saloir évoque un établissement d'alimentation déjà ancien.

Les premières traces de la légende des trois innocents au saloir remontent au XII^e siècle : le trouvère Robert Wace consacre un de ses poèmes au miracle de saint Nicolas, de façon très sommaire, mais qui suppose l'existence préalable d'un conte pieux. Qu'ils soient clercs, étudiants en voyage ou simples petits enfants insoucients surpris par la nuit, la trame de ce récit macabre est la même



Plan terrier de 1787

Mais on peut supposer que les chansonniers populaires ont préféré le motif des enfants à celui des clercs et qu'une influence des contes populaires peuplés de dévorateurs et d'enfants en danger ne doit pas être ignorée pour

comprendre la forme qui nous est parvenue de cette complainte.

D'un côté, Saint Nicolas étant thaumaturge, un pouvoir de résurrection peut lui être alors facilement associé ; de l'autre, de nombreuses légendes locales aiment à raconter les pratiques douteuses et macabres des aubergistes, bouchers ou pâtisseries ayant tendance à cuisiner de la chair humaine par souci d'économie ou en période de disette. Voilà qui explique la statue de 1678, mais l'appellation de l'auberge peut faire référence au patronage de Saint Nicolas sur les bateliers et matelots, nombreux à Hillion au bas moyen-âge.

Le miracle des blés

Pour sauver les populations de Myre de la famine, Nicolas se rend dans un port voisin apprenant que des bateaux s'y sont arrêtés pour échapper à une tempête. Il parvient à convaincre les armateurs de décharger un peu de leurs précieux grains en échange de la promesse que chacun des bateaux arriverait à bon port.

À l'arrivée des bateaux à Constantinople, on mesura le blé et il y en eut la même quantité qu'au départ. Émerveillés, les matelots racontèrent le prodige.



Bas-relief de l'église Saint-Nicolas de Lesachtal, en Autriche.



Photos de 1900, 1910 et 1930

Dans les années 1920-1930, l'hôtel-restaurant s'appelait « A saint Nicolas - Hôtel des baigneurs ». Cette désignation traduisait le fait qu'avec l'arrivée du chemin de fer, des parisiens aisés venaient prendre des bains de mer. Le propriétaire, Jean Frostin, qui possédait une automobile, assurait le trajet de la gare à l'hôtel, et il proposait à sa clientèle des excursions dans sa voiture.



En novembre 1941, vers 21 heures, un avion anglais faisant partie d'une patrouille chargée de bombarder des positions allemandes, largue 4 bombes soufflantes près de l'église, par erreur, car c'est un dépôt de munitions situé près de l'église de Cesson qui était visé. Il y aurait eu confusion de repère entre les deux églises.



Les soldats allemands en 1940 devant le Bon Saint Nicolas

L'une de ces bombes tombe sur la partie arrière de l'hôtel Saint Nicolas, le détruisant totalement, hormis la façade. Colette, âgée de 10 ans est blessée au genou, une employée est blessée à la hanche et claudiquera toute sa vie.

Une institutrice qui travaillait à sa table, dans sa chambre située à l'étage, est violemment projetée sur son lit et reçoit à la tête un morceau de faïence, ce qui lui laissera des séquelles.



Vue aérienne de l'hôtel dans les années 1950

Les autres bombes tombent près du presbytère, de l'église et de l'actuel restaurant « La vieille auberge ». Pour permettre à la famille Frostin de poursuivre son activité, la maison située en face de la mairie actuelle est alors aménagée en restaurant et épicerie.

L'hôtel et le restaurant ont été entièrement reconstruits après la guerre.

La façade où se trouvait une niche abritant la très ancienne statue de Saint Nicolas n'ayant pas été détruite, la statue a été remplacée. PC



Le Bon Saint Nicolas aujourd'hui.

Philippe et Claudine Baudet



L'interrogatoire de Jean Pepio — 3 juillet 1702

Les vieilles familles d'Hillion connaissent l'affaire Pépio qui défraya la chronique en 1701, et fut le sujet de bien des veillées depuis.

Pépio était métayer de messire Jean Rogon, sieur des Hays, de Morieux. Un soir, après les travaux des champs, le hobereau eut des vellétés d'abuser d'une jeune fille qui travaillait pour lui, Marie Huet. Celle-ci et sa mère s'étaient réfugiées chez Pépio au Trépas des Ponts-Neufs. Après une altercation, Pépio tua Rogon et cacha son cadavre dans un tas de fumier à Carsuga.

Nous aurons l'occasion de raconter l'intégralité de cette histoire dans de futurs bulletins avec les actes d'accusation, les témoignages des témoins et les condamnations des trois suspects.

Nous consacrons ce premier épisode aux interrogatoires des trois prévenus, c'est-à-dire Jean Pepio, Marie Huet et sa mère Noelle Hamon retranscrits tels quels, devant le lieutenant de police de Lamballe. Les mots sont rapportés tels quels sans correction orthographique « moderne »

3 juillet 1702

Interrogatoire sur la scellette de Jan Pepiot, Marie Huet et Noelle Hamon

Nous Sénéchal et lieutenant de la juridiction de Lamballe en Penthievre pairie de France, savoir faisons qu'en compagnie des Maistre Jan Boscher du dit parlement pris pour assesseur attendu les dépositions de Monsieur Lallouée de la connaissance de l'épouse, nous nous sommes transportés ce jour 3^{ème} juillet 1702, environ les sept à huit heures du matin et la geole et prison de cette dite juridiction ayant avec nous pris pour adjoint Mr Guillaume Grolleau et de lui le serment pris estant en la chambre criminelle d'icelle ayant fait injonction et commandement à François Le Pouignoux, geolier et concierge de la prison de nous amener et faire amener l'appellé Jan Pepiot y détenu prisonnier afin d'être interrogé sur la véracité des charges criminelles faites d'autorité de cette juridiction contre lui au sujet de l'assassinat commis en la personne du défunt Ecuyer Pierre Rogon, vivant sgr des Hay à quoi en obéissant, le dit Le Pouignoux, concierge nous a représenté un homme de moyenne stature portant cheveux et barbe noire, chapeau noir ayant les fers aux pieds auquel après s'être fait retirer le dit concierge avons fait lever la main, jurer et promettre par sa foi et serment de dire vérité ce qu'il a promis faire et ensuite avons vacqué à ses interro-

gatoires comme ensuite l'ayant fait asseoir sur une petite scellette au milieu de la dite chambre criminelle

Interrogé de son nom, âge, demeure et profession

Répond s'appeler Jan Pepiot âgé de 42 ans, laboureur demeurant ordinairement au Trépas des Ponts –Neufs, paroisse de Hillion, Evesché de Saint Brieuc, éloigné de la Chapelle de Saint Laurent de quatre clos

Interrogé où il estait le 9^{ème} de novembre 1701 environ les neuf à dix heures du soir

Répond qu'à cette heure il estoit couché dans son lit et qu'il avoist chez lui une femme dont il ne scait le nom, que Anne Grosvalet le pria de loger pour ce soir laquelle coucha avec sa femme et sa fille, et luy avec ses trois garçons dans un autre lit.

Interrogé s'il vint chez lui d'autres personnes que la susdite femme et la Grosvalet

Respond que ce même soir arrivent chez lui à la venue de la nuit Noelle Hamon et Marie Huet sa fille qui prirent du feu dans la fouée, devant luy, sa femme et ses enfants et cette dite femme qui était couchée sur un coffre, lesquelles s'en allèrent aussitôt.

Interrogé sur ce qu'il faisait lorsque les dites Hamon et Huet entrèrent chez lui

Répond qu'il était au fouier, à se chauffer avec ses enfants en attendant de manger des gigondaines à son souper qu'on venait de descendre dessus le feu et lorsque les dites gigondaines (1) furent froides, il en soupa avec sa femme et enfans et la susdite femme à luy inconnue qui envia quérir un sol de pain aux Ponts Neufs, laquelle se retira et ensuite se furent couchés tous, et le lendemain la susdite femme à luy inconnue se retira et l'un de ses enfants se forca à la conduire jusqu'au bourg et lui porta son paquet parce qu'elle disait être lassée.

Interrogé si le défunt Sgr des Hay Rogon fut à environ les neuf à dix heures du soir de cette dite soirée chez lui pour chercher Marie Huet et Noelle Hamon sa mère

Répond que ce soir il ne vit point le dit sgr des Hay et qu'il n'entra personne chez lui depuis les dites Huet et Hamon furent sorties après avoir pris le feu et que sa porte ne fust pas ouverte que le lendemain au matin

Interrogé si ce mesme soir environ les neuf à dix heures, il entendit des cry de force et tirer un coup de fusil aux environs de la chapelle Saint Laurent

Répond qu'aussitost qu'il eust souppé, il se coucha et n'entendit aucun cry de force ni coup de fusil

Interrogé s'il a quelque différent avec le dit défunt Sgr des Hay

Répond n'avoir jamais eu de différent avec lui en aucune manière, et ne savoir rien ni lui avoir parlé depuis le jour de Notre-Dame de la mi-aoust en allant à la messe à la chapelle de Carquitté

Interrogé s'il n'est pas vray qu'après la mort du dit défunt Sgr des Hay, il traita les dites Hamon et Huet de putains et carognes et ne leur avoir dit qu'elles étaient cause de son malheur

Répond n'avoir jamais appelé les dites Huet et Hamon de putain ni de carogne et ne leur avoir dit qu'elles étaient cause de son malheur

Interrogé s'il a connaissance de l'assassinat du dit Sgr des Hay et qui peut en être l'auteur

Répond n'en avoir aucune connaissance ni entendu comment cela arriva

Interrogé pourquoi il y avait une quantité de poudre foncé auprès de sa porte le jour de la dessente chez lui

Répond que dans ses quartiers on ne brûle que de la fougère et comme elle ne vaut rien, on la jette ordinairement sur le fumier et que lors même il y en avait encore un monseau dans son jardin et dans d'autres pièces de terre

Interrogé d'où vient qu'il y avait du sang contre la porte de sa demeure et que l'on avait gratté en plusieurs endroits où il y avait du sang

Répond que sa femme et son fils ont répondu positivement au sujet de ce sang et qu'il a accoutumé de tuer des vaches et des cochons chez luy et ne sait si le sang a jailli sur la porte, n'y ayant pas pris garde

Représenté à l'interrogé une hallebarde

Lui démontre qu'il ne nous a dict la vérité et qu'il est contre lui appris au procès que le 9^{ème} novembre dernier 1701 le dit défunt sr des Hay fut frappé à sa porte environ les 9 à 10 heures du soir si Noelle Hamon et Marie Huet étaient chez luy et que lors qu'ils l'eurent entendu, ils s'étaient armés d'une hallebarde qu'on lui a à l'endroit représenté et qu'en l'aide des dites Huet et Hamon, de sa femme et enfans, le dit sgr des Hay fust maltraité, lequel en l'endroit tira un coup de fusil, et que les ayant manqués, il se jetta sur le dit sgr des Hay et en aide des dites Huet, Hamon, sa femme et enfans, ils étranglèrent le même sieur des Hay, lui arrachèrent une baionnette qu'il avait au côté les portants de son habit. Les quatre portants sont aussi représentés qui serait d'une croix blanche et que de la dite baionnette ils achevèrent et assassinèrent le dit sgr des Hay à coups de baionnette dans la tête et dans le corps en plusieurs endroits

A contesté les faicts de notre remontrance, n'avait jamais fait aucun mal au dit sgr des Hay, que la hallebarde luy représentée l'a reconnue et lui appartient qu'il y avait un



Dessin de Daniel Girault pour l'ouvrage de Guy Le Fric
« Grandes et petites histoires de la baie »

portant d'épée chez lui et ne sait si c'est celui qu'on luy a en l'endroit représenté et que s'il est autrement appris contre luy au procès, ce ne peut être que par faux témoins et gens contre lesquels il proteste ses pouvoirs en justice

Et tels sont ses interrogatoires, confessions et dénégations, lesquels luy tous de mot à autre les a affirmé véritables. En tout leur contenu et ne savoir signer

Avons fait venir le dit Lepouignoux, geolier auquel nous avons enjoint de reconduire le dit Pepiot en sa prison et d'en faire bonne et force garde

Et du tout avons fait et rédigé le présent nostre procès-verbal sur et au dit lieu les dits jours et an que devant sont nos signes et de notre adjoint

Et par faict, avons enjoint le fit François Lepouignoux de nous faire venir et à conduire Marie Huet aussi détenue prisonnière au susdit, du même assassinat, à quoi obéissant, il nous a représenté une fille de moyenne stature, habillée en laine brune, à laquelle, après s'être retiré le dit geolier, avons fait lever la main, jurer et promettre de dire vérité ce qu'elle a promis faire et ensuite avons procédé à ses interrogatoires, comme ensuite l'ayant fait s'asseoir sur la scellette en la dite chambre criminelle

Interrogé de son nom, age, demeure et profession

Répond s'appeler Marie Huet, âgée de 18 ans, de la Saint Michel dernière, fille d'Allain Huet et de Noelle Hamon demeurante ordinairement avant sa détention à Saint Laurent des Ponts-Neufs, paroisse de Hillion, Evesché de Saint Brieuc, et servante domestique du défunt sieur des Hay Rogon

Interrogée où elle était le 9^{ème} de novembre dernier

Répond que tout ce jour, elle travailla à la terre à semer du bled en compagnie de sa mère, du valet du dit défunt sieur des Hay, et du fils du dit valet, et que soleil couchant ils s'en retournèrent tous de compagnie et y étant rendue, elle accomoda une soupe pour leur soupper et après avoir mangé, l'interrogée demanda permission au dit sgr des Hay d'aller conduire sa mère à la maison ce qu'il lui permit et en sortirent environ une heure de (illisible)

Interrogée où elle coucha cette nuit et si elle ne s'en retourna dans la demeurance du dit sgr des Hay dans la maison de Carsuga

Répond qu'elle ne s'en retourna pas ce soir chez le dit sgr des hay et que sur ce qu'il luy avait donné Jusqu'au lendemain matin ,elle coucha chez sa mère près des Ponts-neufs

Interrogée s'il n'est pas vrai que le même soir environ les 9 à 10 heures, le dit défunt sieur des Hay fut la chercher dans la demeure de Jan Pepiot auprès des Ponts-neufs

Répond qu'environ nuit formée, elle fut en la compagnie de sa mère en la demeure de Jan Pepiot quérir du feu et ensuite s'en retourna dans la demeure de sa dite mère et que ce soir elle ne vyt ni n'entendyt le dit sieur des Hay

Interrogée si elle s'en retourna au dit lieu de Carsugat le lendemain et à quelle heure

Répond que le lendemain au matin elle s'en retourna à Carsugat chez son maistre en compagnie de sa mère et y estantes arrivées parlèrent au valet qui dit à l'interrogée d'aller accomoder à dîner et estante aller frapper à la porte et ne la pouvant faire ouvrir, elle retourna à la métairie où était le valet qui leur dit que monsieur avait bu le soir et qu'apparemment il dormait sur quoi elles furent travailler sur le Clos Daman

Interrogée à quelle heure elle s'en revint de son travail

Répond qu'environ les onze heures le valet du dit sieur des Hay dit qu'il ne pouvait travailler s'il ne mangeait et s'en retourna à la maison et tôt après revint à l'interrogée et à sa mère au lieu où elles étaient à travailler qui leur dit que monsieur des Hay n'était pas à la maison , qu'il y avait entré par la fenêtre et qu'il avait pris de la farine et ensuite vinrent tous ensemble à la métairie où ils firent des peux (2) et après avoir dîner s'en allèrent encore à leur travail

Interrogée à quelle heure elle s'en retourna de son travail et avec qui

Répond qu'à l'heure ordinaire des laboureurs, elle revint à la dite métairie de Carsugat en compagnie de sa dite mère et du dit valet où ils soupèrent tous ensemble et demeura avec sa dite mère en la dite métairie et y a toujours depuis demeurée jusqu'à ce que Mlle Belair, sœur du dit défunt sgr des Hay y arriva et a toujours demeuré avec elle pendant qu'elle y a été

Interrogée si elle a connaissance de l'accident arrivé au dit sgr des Hay et si elle sait qui on soupçonnait de cet assassinat

Répond n'avoir aucune connaissance de l'accident arrivé à son dit maistre et dit qu'elle s'en fut rencontré, elle aurait péri plutôt qu'il lui fut arrivé accident

Lui démontré qu'elle n'a dict la vérité et qu'il est contre elle aux charges qu'elle, sa mère, le dict Pepiot, sa femme et enfants, lorsque le dit défunt sgr des Hay la fust appelé chez

le dit Pepiot, la nuit de 9^{ème} de novembre 1701 sortirent de la maison du dit Pepiot, armé de hallebarde et autres armes et se jetèrent sur le dit sgr des Hay, l'étranglèrent par le moyen de la cravatte, lui arrachèrent une baïonnette qu'il avait emporté, de laquelle ils luy donnèrent quelques coups dans la tête et dans le corps et que mesme on a trouvé parmi ses hardes une clef de l'entrée de la dite maison de Carsuga qu'on lui a en l'endroit représenté.

A contesté les faits de notre remontrance et que si cela est contre elle autrement appris au procès que ce ne peut être que par gens appostats et faux témoins contre lesquels elle proteste se pourvoir en justice et au regard de la clef luy représentée avec trois autres a déclaré ne connaître celle qu'on lui a dict avoir été trouvée parmy ses hardes, lors du procès-verbal de descente et que si on l'ay à trouver, elle ne l'avait pas mise et des trois autres en connaître une pour être celle de la porte de la demeure et les autres ne les connaître.

Et tels sont les interrogatoires, confessions et dénégations lequels sur tous les mots et autre, les a affirmés véritables, en tout leur contenu et teneur, déclarée y persister sans y vouloir rien augmenter ni diminuer, déclaré ne savoir signer Après quoi avons fait venir le dit Le Pouignoux geolier auquel avons enjoint de ramener la dite Marie Huet et d'en faire bonne et sure garde sur les peines qui eschent et du tout avons fait et rédigé les présents nostre procès-verbal sur et au dit lieu le dit jour et que devant sont nos signes et de notre adjoint

Et ayant fait se retirer la dite Marie Huet avons enjoint au dit Le Pouignoux, geolier de nous faire venir et représenter Noelle Hamon aussi y détenue prisonnière au sujet du dit assassinat à quoi obéissant nous avait représenté une femme d'assez grande taille habillée de toiles et laines, à laquelle après s'être fait retourné le dit geolier avons fait lever la main, jurer et promettre de dire la vérité ce qu'elle a promis faire et ensuite avons procédé à ses interrogatoires, comme ensuite l'avoir faite asseoir sur la scellette en la dite chambre criminelle

Interrogée de son age, demeure et profession

Répond s'appeler Noelle Hamon, femme Alain Huet demeurante à Saint Laurens des Ponts Neufs paroisse de Hillion evesché de St Brieuc agée à son dire de 40 ans ou environ à son dire filandière et laboureuse à la journée

Interrogée où elle était le 9^{ème} de novembre dernier 1701

Répond qu'elle était à travailler à la terre chez le dit défunt sgr des Hay si bien que les deux autres jours précédents et que ce dit jour environ deux heures de nuit elle pria les dit sgr des Hay de permettre à sa fille de la venir conduire à la maison ce qu'il lui permit à condition de s'en retourner le lendemain de bon matin

Interrogée si le même soir elle et sa fille furent à quérir du feu en la demeure de jan Pepiot et à quelle heure

Répond qu'elle et sa fille furent chez le dit Pepiot prendre du feu environ nuit formée et en sortirent incontinent et se rendirent en sa demeure

Interrogée s'il n'est pas vrai que cette mesme nuit pendant qu'elle et sa fille étaient dans la demeure du dit Pepiot, le dit défunt sgr des Hay frappa à la porte du dit Pepiot et demanda si Marie Huet y était.

Répond que cette même nuit, elles sortirent après avoir pris le feu chez Pepiot où elles ne tardèrent point et qu'elle ne virent ni entendit le dit sieur des Hay

Interrogée si sa fille coucha chez elle cette mesme nuit et si elle s'en retourna à la maison de Carsuga le lendemain et à quelle heure

Répond que Marie Huet, sa fille coucha chez elle cette nuit et le lendemain avant jour l'interrogée se rendit en compagnie de sa dite fille au dit lieu de Carsuga, où étantes arrivées furent à la métairie et appelèrent le valet, lequel leur dit qu'il fallait aller appeler Monsieur à la maison, ce que l'interrogée avec sa dite fille l'ayant fait et personne ne leur ayant répondu, elle et sa dite fille s'en retournèrent à la métairie et dirent au dit valet de se lever et en attendant qu'il se fut levé se mirent dans un four où on avait chauffé de l'avoine le jour précédent.

Interrogée ce que le dit valet lui dit étant levé

Répond que le dit valet lui dit qu'il fallait aller travailler à beschiner en attendant que Monsieur fut venu

Interrogée à quelle heure elle retourna de son travail et en quelle compagnie

Répond qu'environ midi, elle, sa dite fille et le dit valet se rendirent à la métairie de Carsuga parce que ce dernier disait qu'il ne pouvait travailler s'il n'avait mangé.

Estante de la mesme métairie le dit valet entra en la maison de Carsuga par le fenètre à ce qu'il lui dit et apporta de la farine et un petit morceau de beurre et firent des peux pour leur diner et après diner s'en retournèrent à leur travail sur ce que le dit valet lui dit que Monsieur n'était pas à la maison et ne savait où il était.

Interrogée si elle a connaissance de l'assassinat du dit seigneur des hay

Répond n'en avoir aucune connaissance

Représenté à l'interrogée quatre clefs

A répondu en reconnaître une grande qui est pour servir à l'ouverture de la porte de sa maison et ne connaître aucune des autres

Lui démontré qu'elle n'a dit la vérité et qu'il est contre elle appris aux charges que la nuit du 9^{ème} novembre dernier 1701 ayant feint d'aller chercher du feu chez le dit Pepiot et y estante, le dit défunt sgr des hay frappa à la porte du dit Pepiot et demanda si Marie Huet y était, sur quoi la porte fut

ouverte et lors se jeta sur le dit sgr des hay et en l'aide de sa dite fille, du dit Pepiot et femme et enfants le maltraitèrent et pas les moyens de sa cravatte l'etranglèrent et l'achevèrent de l'assassiner de coups d'une baionnette qu'ils lui arrachèrent du côté

A contesté les faits de notre remontrance et que si cela est contre elle appris aux charges ce ne peut être qu'a par gens appostés qui lui veulent du mal et par faux témoins contre lesquels elle réserve de se pourvoir en justice en temps et lieu

Et tels sont les interrogatoires, confessions et dénégations lesquels sur tous les mots à autres a affirmé véritable déclare et persiste sans y vouloir rien augmenter ni diminuer et dit ne savoir signer

Et ensuite avons enjoint au dit Le Pouignoux de ramener la dite Noelle Hamon et d'en faire bonne et sur garde sur les peines qui eschent et du tout fait et rédigé le présent nostre procès-verbal sur et au dit lieu les dits jours et an que devant sont nos signes et des nostres dits adjoints.

Claude Bouhier Chappedelaine Jean Boscher adjoint
Grolleau adjoint

(1) Gigondaine : bouillie ou galettes d'avoine

(2) Peux: bouillie ou galette de sarrasin



Première page des Interrogatoires de Jean Pepio, Marie Huet et Noëlle Hamon, 1702

Les épidémies au XVIIIème siècle

Les années mortifères dans le département et à Hillion en 1741 et 1779

En 1500 la population des Côtes du Nord est estimée à 270 000 habitants, à l'aube du 19ème siècle elle est de 350 000 habitants, soit une augmentation de 29%.

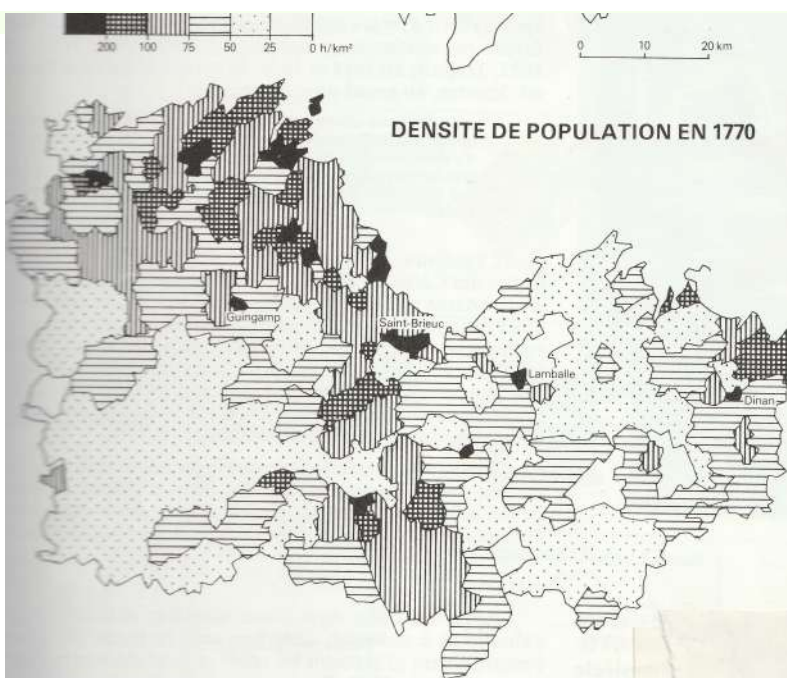
Au recensement de 1801, la population réelle est de 504 000, c'est le département breton le plus peuplé devant l'Ille et Vilaine 488 000, le Finistère 439 000, le Morbihan 401 000 et la Loire Inférieure 369 000.

En 3 siècles, la population des Côtes du Nord a presque doublé. Au XIXème siècle la natalité dans les Côtes du Nord et en Bretagne est restée plus forte que dans les autres provinces, due à une précocité des mariages (moins de 25 ans pour les femmes), malgré une mortalité infantile élevée et des périodes épidémiques plus graves.

Si le fléau le plus redouté, la peste, a disparu, d'autres épidémies parmi lesquelles la dysenterie et le typhus vont continuer à décimer la population. Pour se développer, les épidémies de dysenterie ont besoin de mauvaises conditions sanitaires et de chaleur, d'où les périodes de propagation en fin d'été

L'hygiène est absente ce qui favorise la propagation rapide des maladies. L'eau est puisée à la fontaine et conservée dans des baquets. Elle est infectée par les déjections des malades, par le trop plein des routoirs à chanvre et à lin, par la proximité du tas de fumier et le ruissellement des purins. Elle sert à la lessive et à la vaisselle. Les vêtements crasseux sont rarement lavés (les grandes lessives n'ont lieu qu'une fois par an).

La conservation des aliments est très difficile, la chaleur en été les contamine. A l'intérieur



des habitations, on dort dans le même lit, on mange dans le même plat, l'air est confiné, les fenêtres restent fermées, l'ensemble sans aération.

Bien que la population des zones côtières soit mieux nourrie, l'alimentation est insuffisante et déséquilibrée. Le sarrasin, le seigle, l'avoine sont presque la seule nourriture, consommée sous forme de galettes, crêpes et bouillies.

Ces conditions sanitaires dégradées sont en plus amplifiées par l'alcoolisme. Dès le XVIIème, l'ivrognerie est présente, la consommation d'eau-de-vie de cidre progresse et ravage l'ensemble de la société (la noblesse, le clergé, les paysans, hommes et femmes). Le seul remède, lors des épidémies, est de boire de l'eau-de-vie et du vin, ce qui accentue le mal.

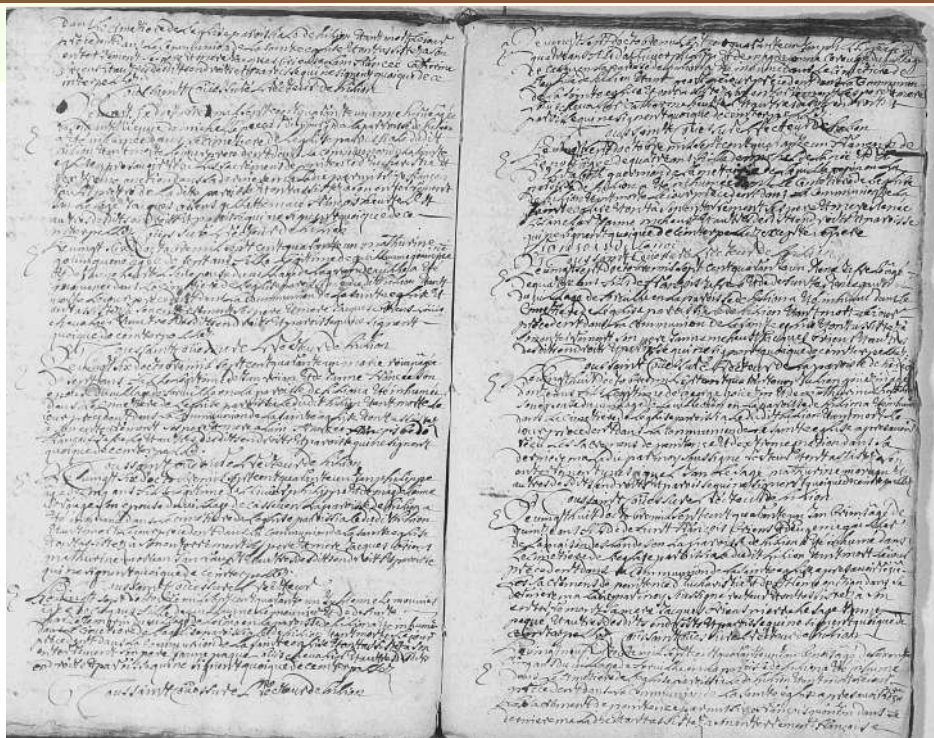
Au cours du XVIIIème siècle, plusieurs années de mauvaises récoltes se sont succédées au temps, (sécheresses, inondations, étés pourris). L'hiver 1740 a été très rigoureux, très froid (de fortes gelées), entraînant des récoltes insuffisantes de mauvaise qualité, et des disettes.

D'autres facteurs comme les inhumations dans des

cimetières mal entretenus et dans les églises favorisent les épidémies. Ces cimetières sont situés près des églises et au centre du village, et deviennent des foyers infectieux. Devant le nombre de décès, les morts sont enterrés en urgence et recouverts de très peu de terre.

La recrudescence des épidémies est aussi due à la guerre maritime, avec les anglais, qui durera de 1688 à 1815, et entraînera une militarisation de la Bretagne. Pendant cette période, la Bretagne abrite des troupes importantes, (marins et soldats) pour faire face à cette guerre, à l'aide apportée aux «Insurgents Américains» et aux projets de débarquements en Irlande et en Ecosse. L'axe Rennes-Brest, dans les deux sens, se trouve encombré de troupes, de malades, de blessés, d'animaux, de charrettes, qui propagent les maladies, (dysenterie, typhus, variole, fièvres, typhoïde, paludisme, maladies vénériennes). Toute cette population en mouvement est hébergée chez l'habitant.

La santé publique est devenue l'une des attributions des Intendants dans les provinces. Ceux-ci sont assistés par des Subdélégués et surtout par des Médecins des Epidémies. Ces derniers sont chargés de venir en aide aux populations et de prescrire les remèdes. Les frais engagés sont pris en charge par l'Intendant. Au niveau des paroisses, lorsque le nombre de décès fait craindre une épidémie, le curé alerte le Médecin des Epidémies. A l'aube de la Révolution, la densité moyenne des Médecins des Epidémies est de 1 pour 10 000 habitants dans l'ensemble de la Bretagne, avec d'énormes disparités de 1 pour 1 500 habitants en milieu urbain à 1 pour 20 000 habitants en milieu rural. Ce système mis en place progressivement au début du siècle, fonctionne vraiment vers 1750 et de mieux en mieux entre 1770-1790. Il est supprimé à la Révolution et rétabli sous l'Empire en 1805.



Sépultures des 26, 27 et 28 octobre 1741 à Hillion

Contre ces calamités, la religion prend une place importante. On processionne beaucoup pour implorer la miséricorde divine lors des accidents climatiques (pour demander la pluie ou le soleil), lors des mauvaises récoltes et des disettes et surtout pendant les épidémies.

Tous ces facteurs expliquent une mortalité élevée, en Bretagne, une mortalité infantile très forte, une espérance de vie de moins de 40 ans dans le sud des Côtes du Nord.

L'équilibre natalité-mortalité reste précaire jusqu'à la Révolution. La répartition de la population est inégale, les zones côtières sont plus peuplées.

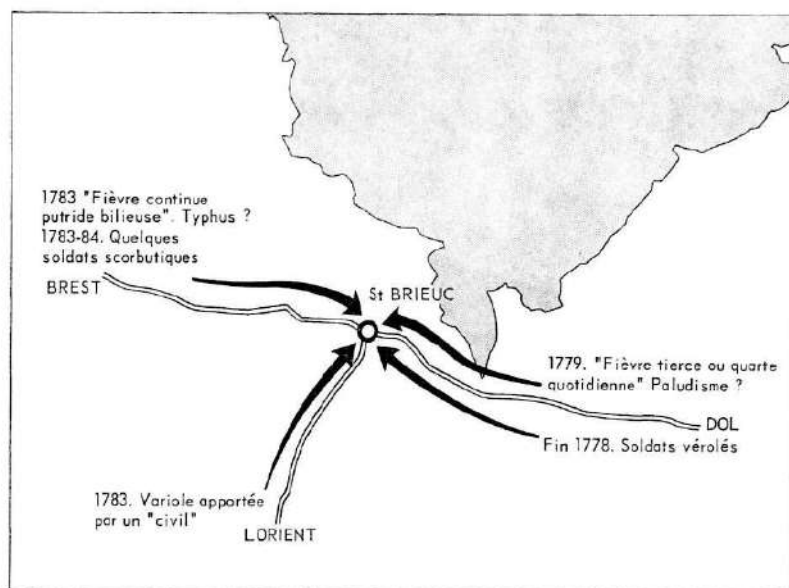
A Hillion, la population a continué à augmenter, malgré les deux années particulièrement mortifères de 1741 et de 1779.

Les années mortifères de 1741 et de 1779 à Hillion

Pendant ce siècle dit «des Lumières», de nombreuses paroisses autour de Saint Brieuc sont touchées par ces épidémies, souvent plusieurs années. Au cours du XVIIIème, Hillion est frappé en : 1715-1719-**1741**-1767-1776-**1779**-1784, et au cours du XIXème en : 1816-1855-1867 à 1872-1884 et 1885.

ÉPIDÉMIES EN BRETAGNE

J.-P. GOUBERT



CARTE 4. — Mouvements de troupes et « mortalités », Saint-Brieuc, 1770-1783

Source : A.D. des C.-du-N., Ms. Bagot.

En 1741, à Hillion, une épidémie, commence à la fin août et se propage très vite en septembre. Elle redouble d'intensité et atteint son point culminant à la fin Octobre. Elle décline en novembre et la courbe des décès redevient normale en Décembre. La moyenne des décès de 1730 à 1740 est de 43 par an à Hillion.

En 1741, le nombre de décès est dans la moyenne jusqu'à la fin août, (36) les quatre derniers mois sont catastrophiques (132 décès enregistrés) soit un total de 168 pour l'année (plus de 10% de la population, estimée à 1600 habitants).

A la lecture des actes de décès, on constate que pendant la première quinzaine de septembre, la

maladie se propage principalement sur Saint René et les métairies autour (les Etangues, La Vigne, la Roche Martin). Pendant les mois de octobre et novembre elle s'étend à toute la paroisse, tous les villages sont infectés.

Les paroisses voisines de Pommeret, Lamballe, Yffiniac, Langueux, Saint Brieuc sont contaminées, mais aussi Broons, Jugon, Dinan, Chatelaudren, et surtout Guingamp. Toutes ces villes sont situées sur le passage des troupes.

Cette épidémie de dysenterie et de typhus touche principalement les personnes les plus fragiles: les enfants et les personnes âgées.

En 1741, on constate une surmortalité impressionnante des enfants, sur les 168 décès à Hillion, 96 sont des enfants de moins de 15 ans, ce qui représente 58% des décès. Cette mortalité infantile, pendant les périodes épidémiques, est accentuée par la présence endémique de la scarlatine et de la rougeole. En campagne, un nouveau-né sur quatre meurt la 1ère année, 40% n'atteignent pas 20 ans.

En cette année 1741, de nombreuses familles hillionnaises sont touchées plusieurs fois.

La famille de Jean Pilorget et Anne Colas de Saint René perd 3 enfants (Mathurine le 14/9, Julienne le 15/9, françoise le 7/11), le père de famille Jean décède le 6/10.

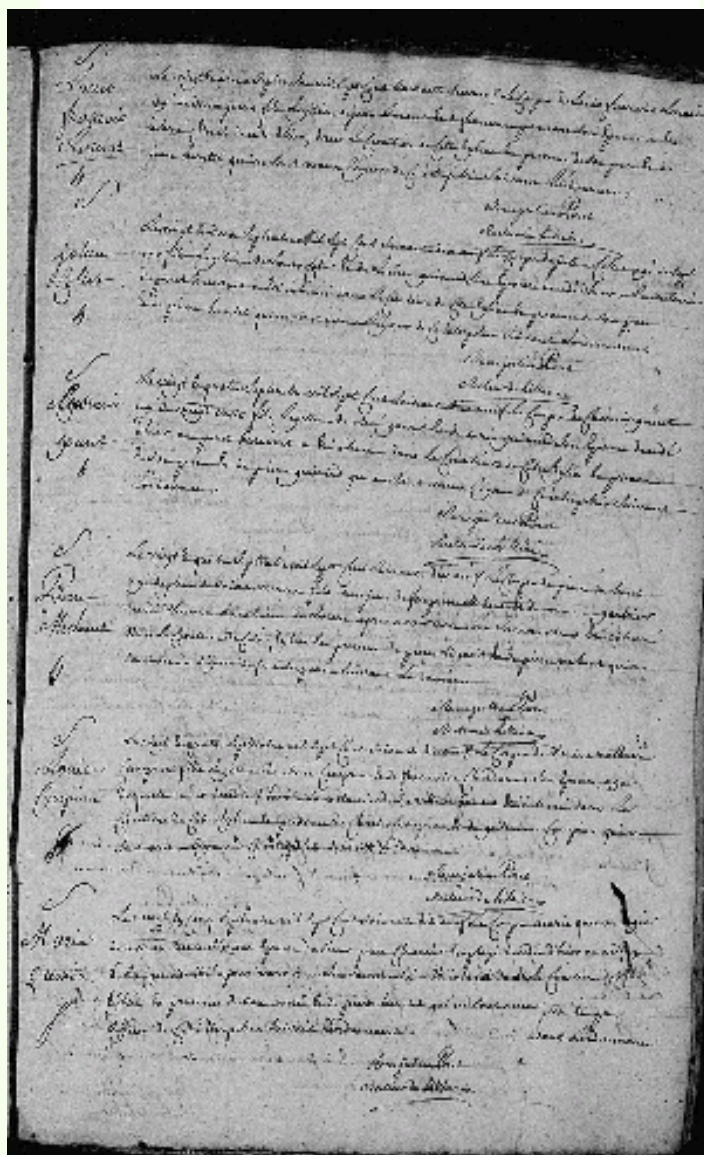
Une autre famille très éprouvée celle de Louis Gautier et de Louise Benoit de Fortville. Ils se marient le 26/7/1729, ils ont 8 enfants, 2 décèdent avant l'épidémie de 1741, (Catherine en 1731, Mathurin en 1739), 4 décèdent pendant l'épidémie (Louise le 20/10, Toussaint le 25/10, Gillette le 7/11 et François le 9/11), Mathurine naît en 1743 et décède à l'âge de 6 ans en 1749. Louise Benoit, la mère, décède en 1746 à l'âge de 35 ans. Les seuls survivants, le père, Louis, décède à Yffiniac en 1779 à 75 ans, et son fils Pierre se marie très jeune, à 18 ans, en 1749 avec Jeanne Meheut, ils auront 6 enfants.



À la fin de l'année 1741, la paroisse de Hillion se trouve amputée de près de 10% de sa population, des familles décimées, endeuillées, à reconstruire.

L'impact de cette épidémie est net, seulement 6 mariages à Hillion en début d'année, aucun pendant l'épidémie. Pendant cette année de malheurs, le nombre des naissances reste soutenu, les hommes et les femmes en âge de procréer ayant été moins atteints par l'épidémie.

Hillion connaîtra jusqu'à la fin du siècle, quelques années épidémiques moins meurtrières, à l'exception de 1779



Sépultures des 22 au 25 septembre 1779

En 1779, l'épidémie commence en septembre, et se prolonge jusqu'à la fin mars 1780. On dénombre 131 décès en 1779, (dont 55 enfants de moins de 15 ans) et 29 décès (dont 13 enfants) sur le premier trimestre 1780.

Les causes de cette épidémie (dysenterie et typhus) semblent être les mêmes qu'en 1741. D'importantes troupes venant de Dol allant vers Brest sont passées dans la région. Comme en 1741, les paroisses voisines ont été contaminées.

La première vague épidémique, est arrivée dans les Grèves, début septembre, et s'est propagée à toute la paroisse. La différence avec 1741 : le nombre de familles touchées a été plus important, mais moins de décès dans chaque famille.

L'épidémie de 1779 est la dernière grande épidémie de l'Ancien Régime en Bretagne. La mise en place des Médecins des Epidémies, des chirurgiens, les progrès de la médecine ont permis d'enrayer ces épidémies. L'un des pionniers de la vaccination, le Dr Jean Louis BAGOT, qui sera maire de Saint Briec, commence à pratiquer l'inoculation de la variole à ses proches, contre les préjugés de la population et des «recteurs» qui se méfient de toutes innovations médicales qui entravent l'ordre divin.

Malgré toutes ces épidémies, et les conditions sanitaires difficiles, le rapport natalité/mortalité, pendant ce siècle, est largement excédentaire à Hillion (5574 naissances et 4510 décès).

Au recensement officiel de 1806 la population d'Hillion est de 1857 habitants, et continuera de progresser jusqu'au milieu du XIXe siècle.

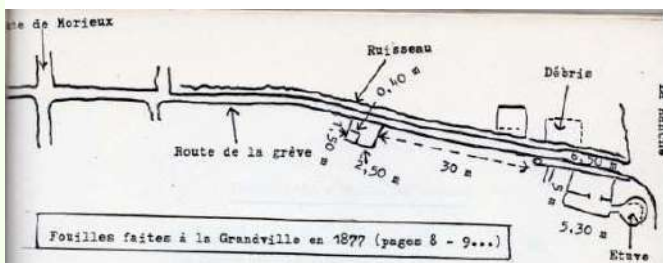
Si le 19ème siècle, appelé le «Siècle sombre» est celui: de la misère, des épidémies, et en Bretagne de la guerre maritime avec les anglais. Il est plus connu sous le nom du «Siècle des Lumières» pour la littérature, les philosophes, le rayonnement de la France en Europe et dans le monde, le développement du commerce. Il se termine par la Révolution de 1789 qui voit la fin de l'Ancien Régime.

A.H

Nouvelles traces du passé gallo-romain de la Grandville

Les premières découvertes de la période gallo-romaine de La Grandville ont été effectuées fortuitement au XIX^e siècle à l'occasion de travaux de voirie pour permettre un accès à la grève.

Les fouilles effectuées en 1838 par César Roussel sont décrites de la façon suivante : « Arrivés à 50 cm de profondeur, nous découvrîmes les fondations d'un mur d'enceinte, de 18 pouces d'épaisseur, renfermant un rectangle d'environ 15 m de long sur presque autant de large. Vers le nord s'offrirent des débris d'un édifice incendié, dont l'entrée présentait une sorte de porche en forme de cintre, appuyé à droite et à gauche sur deux colonnes ou piliers en pierre. Nous y remarquâmes, recouvert d'un lit de charbon, une aire composée de tuiles, de briques et de pavés en marbre d'une grande variété de formes et de couleurs ; une pierre représentait des ornements en relief, d'ordre corinthien, les restes d'une mosaïque dont la bordure offrait de jolis compartiments noirs, gris et blancs, en marbre et en pierre ; des enduits reproduisant des peintures à fresque de couleur de lapis-lazuli (couleur d'un très beau bleu) et d'autres peintures de même genre de couleur rouge avec des dessins et des figures ; le tout si bien conservé qu'on eût dit que l'ouvrage venait de sortir des mains de l'artiste.



D'autres fondations situées vers le sud, indiquèrent que des constructions y avaient été élevées.»

Gaston De La Chénelière réalise d'autres prospections en 1877 et 1878 qui mettent à jour les soubassements d'un bâtiment formé de plusieurs pièces avec des ornements très colorés. La technique d'enduit à incrustations de coquillages a été exclusivement utilisée pour les plafonds et les murs dans des thermes. Les vestiges d'un édifice circulaire ont été également découverts et de nombreux fragments de carreaux en marbre et en grès, des morceaux de tegulae et quelques pièces de monnaies d'Auguste ou de Tibère, empereurs romains entre 30 av JC et 37 après JC. L'hypothèse émise est qu'il s'agit de thermes romains dont les décors datent de la fin du I^{er} ou début du II^e siècles.

Dans la vallée de la Grandville et sur les hauteurs avoisinantes une multitude de morceaux de tuiles, céramiques et poteries ont été découverts à plusieurs reprises, notamment par P. Amoureux et J.H. Clément.

Sur le tertre de Crémur, de nombreux fragments de poteries sigillées et communes ont été exhumées, ainsi qu'une tête de statuette, une clé en bronze, et bien d'autres objets.



Zone d'intérêt archéologique de la Grandville (parcelles en grisé)

La multiplicité, la variété et la qualité des objets et substructures du secteur ont conduit la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à inscrire toute la zone située entre Bonabry et Crémur comme présentant un intérêt archéologique.

Lorsque le Conservatoire National du Littoral (CNL) a décidé de renaturer le parking de la Grandville, notre association a immédiatement saisi le Service Régional de l'Archéologie (dépendant de la DRAC), le CNL et la mairie pour attirer leur attention sur l'intérêt archéologique de la zone, en demandant de prendre des dispositions pour un suivi des travaux.



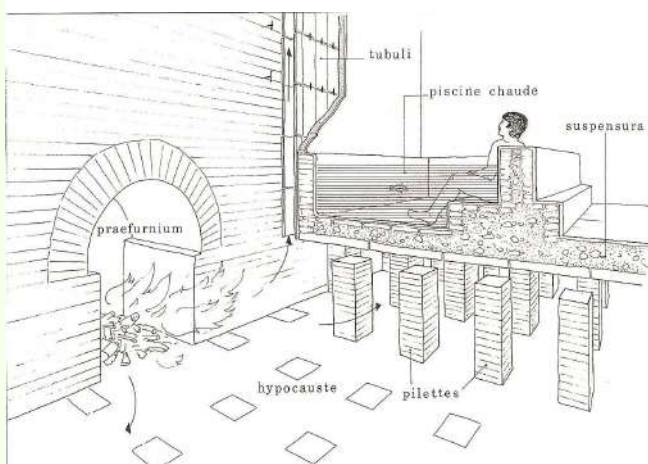
C'était en décembre 2015. Depuis la décision de réaliser les travaux a traîné, et nous avons dû relancer avec persévérance les contacts.

Nous avons été prévenus que les travaux auraient lieu fin 2019, sans date précise. Malgré des passages sur site, nous n'avons pu être présents lors des très importants travaux de terrassement qui ont été effectués en quelques jours en décembre 2019. Les mouvements de terre sont très impressionnants, et nous avons pensé que toute découverte était alors impossible. Pourtant, plusieurs importants morceaux de brique ont attiré notre attention et nous avons proposé au CeRAA de nous accompagner pour une prospection dans les plus brefs délais. Cette prospection a été réalisée le 4 décembre sous l'autorité de Catherine Bizien, avec l'appui de David Samson, habilité à utiliser un détecteur de métaux.

De très nombreux fragments de suspensura (dalle en brique d'environ 6 cm d'épaisseur) ont été trouvés, principalement en partie nord du site, dans le secteur fouillé par De La Chénelière. Ils attestent de la présence de thermes, les suspensuras supportant le plancher chauffant d'un hypocauste.



Fragment de suspensura



Plancher chauffant d'hypocauste

Le creusement d'un lit artificiel de cours d'eau a permis de faire plusieurs observations importantes dans une rive concave. La coupe de terrain montre que toute la zone a été fortement remblayée par du sable éolien, sur une épaisseur qui pourrait être supérieure à 1,5 m. Cela permet de comprendre pourquoi C. Roussel fait mention « d'une sorte de porche en forme de cintre, appuyé à droite et à gauche sur deux colonnes ou piliers en pierre ». Les vestiges de cet édifice étaient enfouis, et le sont très probablement encore. Sur cette coupe on a noté le niveau du terrain primitif avec des morceaux de coquillages témoins de leur consommation, des débris de poterie et un très beau col de vase en poterie noire.



Coupe de terrain

Le détecteur de métaux n'a pas souvent vibré. Ont été trouvés quelques clous impossibles à dater car leur forme n'a pas changé depuis l'âge du fer (période celte), un plomb d'usage indéterminé, et surtout une magnifique tête de statuette en métal ! Découverte surprenante après ce profond remaniement du sol. Selon Catherine Bizien, en première analyse, cette tête daterait du I^{er} ou II^e siècle de notre ère. Le rapport officiel du CeRAA fait mention de « tête en bronze d'homme jeune, cheveux ondulants ». Apollon ?



Tête de statuette en bronze

Toutes ces découvertes sont peu spectaculaires mais riches d'enseignement. Le site de la Grandville recèle certainement encore de nombreux vestiges enfouis sous la dune constituée au cours des siècles qui les a protégés. Le même phénomène de remblaiement a été observé à Bonabry par la découverte sous le sol de sable éolien d'un four dont la base était à environ 2 m de profondeur. Malheureusement aucune fouille officielle ne sera entreprise, et le site gardera longtemps ses secrets. A.L

1940—L'exode et les réfugiés à Hillion

Le 1er septembre 1939, l'Allemagne attaque la Pologne ce qui entraîne immédiatement la mobilisation générale en France et au Royaume Uni et la déclaration de guerre le 3 Septembre.

Les français et les anglais restent massés derrière la Ligne Maginot et le long de la frontière franco-allemande. Après huit mois de «Drôle de guerre», l'Allemagne envahit les Pays-Bas et la Belgique le 10 mai 1940, début de la «Bataille de France». Les armées britanniques et françaises reculent, les anglais embarquent à Dunkerque et les français, pour la plupart, sont dirigés vers les camps de prisonniers en Allemagne.

Devant l'avancée des troupes allemandes, les populations civiles du Nord et de l'Est s'enfuient vers le sud ou l'ouest, c'est «l'Exode». Pendant ces 2 mois, plus de 8 millions de civils, (enfants, femmes et hommes âgés ou démobilisés), vont s'entasser dans des trains bondés ou circuler sur des routes encombrées de voitures, de charrettes, de vélos, parfois sous les bombardements aériens.

«les routes sont encombrées de familles errantes qui fuient au hasard et sans savoir où» A GIDE

Dans ces réfugiés, il y a :

- les plus aisés, qui savent où aller, ou les fonctionnaires déplacés avec leur service, qui sont les premiers arrivés.
- ceux qui retournent sur leurs lieux de vacances qui arrivent assez tôt,
- le groupe le plus important, sans attache, sans logement, sans ressources suffisantes, des voitures attelées, avançant au pas, chargées de malades, d'enfants, de vieillards,

Ces derniers réfugiés sont dirigés vers les Centres d'Accueil qui font appel à diverses associations, à la Croix Rouge, aux bénévoles. Le rôle de ces Centres est en premier de nourrir ces populations, parfois de passage. La deuxième tâche est de les loger, en réquisitionnant chez les particuliers, en transformant des locaux en dortoirs ou en installant des baraquements.

Le département des « Côtes du Nord », accueillera 112 000 réfugiés en deux mois. Les communes littorales touristiques aux possibilités d'hébergement plus importantes, sont plus les plus sollicitées.



Sur les routes de l'exode

En 1940 la population hillionnaise est de 1950 habitants. Les premiers réfugiés arrivent le 17 mai, pendant cette 2ème quinzaine de mai 380 réfugiés sont recensés, dont 187 pour la seule journée du 23 mai. Ils sont en majorité originaires du Nord, de l'Aisne et de l'Oise.

Le 29 mai arrive Eugène Prévot, son épouse Yvonne et ses trois enfants venant de Maubeuge. Près de trois ans plus tard, le 2 mars 1943 Raymond épouse Marie Guernion, fille de Jean Guernion, boucher, et de Jeanne Collet. Ils seront propriétaires du commerce attenant à la boucherie.

En Juin la provenance de ces réfugiés varie, en fonction de l'avance de l'armée allemande. Ils arrivent de la région parisienne, de la Somme, des départements normands, soit un nombre de 420 pour le mois.

Les arrivées ont surtout eu lieu avant la signature de l'Armistice à Rethondes le 22 juin avec un pic le 16 juin de 122. En juillet on recense 19 arrivées dont 17 le premier, aucune en août et la dernière réfugiée inscrite à la date du 7 septembre est Marie Huet née Benoit, née à Hillion le 22/4/1899.

Durant cette période, 820 réfugiés sont recensés à Hillion, venant de 18 départements, dont 212 de la région parisienne, 171 de l'Oise, 165 du Nord, 103 de la Somme et 66 de la Seine Maritime.

Ces réfugiés sont essentiellement des enfants, des femmes, des hommes âgés ou non mobilisables.

Si certains ont pu rentrer dans leurs régions dès le mois de juillet. Les départements du Nord, du Pas de Calais rattachés à Bruxelles par les occupants, la Somme, l'Aisne et les Ardennes deviennent zones interdites et fermées au retour. A part quelques professions, les habitants de ces départements devront attendre mai 1941, pour les personnes utiles à l'économie, et décembre pour la suppression des contrôles.

Pendant leur séjour, ces réfugiés ont été répartis dans de nombreuses familles hillionnaises (Le Mounier, Briend, Guernion, Chapelain, Méchinot, Faucon, Frostin, Dijon) et dans des locations saisonnières libres à cette époque de l'année (Hôtel Ollivro, Me Roche, Hôtel la Cascade , Villartay),

Plus de 60% sont déclarés «sans profession» ce qui correspond à la forte représentation des enfants, des femmes et des retraités. Les professions sont très diverses (comptables, ajusteurs, mécaniciens, commerçants, couturières, institutrices, employées ...) très peu de cultivateurs. Les réfugiés ont quitté les villes bombardées , ils sont pour la plupart d'origine urbaine.

Les activités des réfugiés sont plutôt celles de touristes (promenades, pêche, lecture), ils ne souhaitent pas s'établir, ils vivent de leurs économies ou des allocations versées par l'Etat.

Les relations entre les réfugiés et les hillionnais ont été brèves, certains ne sont restés que quelques jours.

Les allemands imposent un plan de rapatriement le 22 juillet. Les retours encadrés par les allemands, sont organisés mais la pagaille est identique. Le reflux est très difficile, les trains sont bondés, les routes saturées, les français fatigués. Des familles se sont dispersées, des enfants ont perdu leurs parents.

Pendant ces mois de printemps et d'été, la vie des hillionnais a été bouleversée, les hommes partis à la guerre, sont prisonniers dans les camps en Allemagne. La population a vu arriver 820 réfugiés, elle a dû s'organiser.

Les troupes allemandes d'occupation se sont installées, pour quatre ans. Des années de malheur commencent, l'Occupation, la Collaboration, le Rationnement, la Chasse aux juifs.

Un immense espoir naîtra avec la Résistance, le Retour des prisonniers, La Victoire.

A.H

N°	Sexe	Prénoms	Noms	Prénoms	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance	Origine
200	38	la	Baré née Molot	Louise	journaliste	27 avril 1891	Bordeaux	Ind.
201	38	la	Baré	Georges	"	28 oct. 1898	Bordeaux	"
202	38	la	Baré	Rosa	épouse, cuisinière	18 déc. 1888	Bordeaux	"
203	38	la	Jaloux	Armand	banquier	20 mars 1898	Bordeaux	Bordeaux
204	38	la	Jaloux née Roumier	Andréine	sans	26 nov. 1898	"	"
205	38	la	Bréot	Guignole	employée de bureau	11 mai 1898	Bordeaux	Ind.
206	38	la	Bréot	Yvonne	sans	4 jan. 1898	Bordeaux	"
207	38	la	Bréot	Barbara	institutrice	18 avril 1898	Bordeaux	"
208	38	la	Bréot	André	sans	21 juil. 1898	Bordeaux	"
209	38	la	Bréot	Yvonne	sans	2 août 1898	Bordeaux	"
210	38	la	Michaux	René	cultivateur	16 juil. 1898	Bordeaux	Bordeaux
211	38	la	Michaux	Fernande	cultivatrice	11 août 1898	"	"
212	38	la	Michaux	Galvina	sans	1 janvier 1898	Bordeaux	"
213	38	la	Belin née Dumont	Angèle	institutrice-maître	6 juillet 1898	Bordeaux	"
214	38	la	Dumont	Armand	industriel	27 déc. 1898	Bordeaux	"
215	38	la	Callaure	Alexandre	comptable	12 mai 1898	Bordeaux	Bordeaux
216	38	la	Callaure	Idèle	sans	23 mai 1898	Bordeaux	"
217	38	la	Mignot née Larue	Leila	"	7 déc. 1898	Bordeaux	"
218	38	la	Mignot	André	"	29 mai 1898	Bordeaux	"
219	38	la	Mignot	Bernard	"	26 août 1898	"	"
220	38	la	Larue née Dubouche	Leila	"	8 mai 1898	Bordeaux	"
221	38	la	Leclercq	Yvonne	ménagère	28 août 1898	Bordeaux	Bordeaux
222	38	la	Leclercq	Albert	marchand de vin	27 oct. 1898	Bordeaux	Ind.
223	38	la	Barbeau née Larue	Barbe	cultivatrice	12 juil. 1898	Bordeaux	Ind.
224	38	la	Barbeau née Dubouche	Lucie	sans	"	Bordeaux	"
225	38	la	Barbeau née Larue	Lucie	comptable	"	Bordeaux	"
226	38	la	Barbeau	André	sans	"	Bordeaux	"
227	38	la	Barbeau	Yvonne	sans	"	Bordeaux	"
228	38	la	Barbeau	Yvonne	sans	"	Bordeaux	"
229	38	la	Barbeau	Yvonne	sans	"	Bordeaux	"
230	38	la	Barbeau	Yvonne	sans	"	Bordeaux	"

Extrait du registre tenu par la mairie de Hillion entre mai et juin 1940

Un jeune engagé dans la Guerre d'Indochine

La guerre d'Indochine n'a pas marqué la mémoire des français comme la guerre d'Algérie, d'une part parce qu'elle n'a pas impliqué des appelés du contingent, d'autre part parce que l'Indochine était lointaine.

Dès 1940 l'armée japonaise occupe l'Indochine composée du Vietnam, du Laos et du Cambodge, en conservant toutefois l'administration coloniale française. En 1945 le Japon prend le contrôle total de ces trois pays et suscite leur indépendance. Il capitule en juillet 1945 après les bombardements atomiques. Le Viet Minh mène des actions de guérilla et proclame l'indépendance du Vietnam. La France réagit avec l'envoi d'un corps expéditionnaire à l'automne afin de » récupérer son territoire ». Après une phase de négociation sans issue, une guerre ouverte s'engage entre la France et le Viet Minh.



Je me suis engagé parce que je rêvais de voyager. Je suis parti après mon CAP de boulanger. Je me suis donc engagé (...), j'allais avoir 18 ans en novembre 1953. J'ai fait ma formation au Centre de Pont Réan près de Rennes où étaient réunies toutes les spécialités de la Marine car je voulais m'engager dans la Marine. Un ami voulait me faire entrer dans la Marine Marchande sur les Chargeurs Réunis mais ils n'engageaient plus personne, même avec diplôme, donc je me suis tourné vers la Marine

Nationale ce qui me permettrait de voyager. C'était mon rêve, je voulais voir du pays.

En 1953, c'était la guerre d'Indochine, en signant je savais que je partais pour l'Indochine. Le stage à Pont Réan a duré trois mois. (...). Je suis parti en uniforme, en train avec beaucoup d'autres en direction de Toulon où, à notre arrivée, nous avons été pris en charge par la Marine Nationale qui nous a gardé quelques jours au dépôt. Ensuite nous avons pris la direction du port de Marseille où nous avons embarqué sur le « Pasteur », un paquebot où nous étions 5 000 à bord, en direction de l'Indochine.



Jean Gresset

Nous étions en fond de cale et dormions dans des hamacs collés les uns aux autres. La traversée a duré trois semaines, nous sortions peu du fond de cale, car la mer était mauvaise. Nous jouions aux cartes et visitions les coursives du bâtiment de bâbord à tribord.

Nous mangions par petits groupes dans nos gamelles, souvent des fayots et de l'agneau. Les fayots étaient germés et nous confondions le germe avec des asticots et nous évitions de les manger, de sorte que nous avons plutôt maigri. Beaucoup ont été malades (mal de mer) pendant les trois semaines. J'ai été malade 4 jours avec le roulis, juste avant l'arrivée. Nous avons été vaccinés à Pont Réan contre la fièvre jaune et les maladies tropicales.

J'ai débarqué au Cap Saint Jacques. Là nous étions pris en charge par la Marine, l'Armée de terre, la Légion, ou les Paras. Lorsque je suis arrivé à bord du « Golo », j'étais malade, le commandant m'a donné deux mois pour tenir la mer sinon il me débarquait. En cuisine, les copains m'ont dit de boire du rouge alors que je n'avais jamais bu d'alcool auparavant. J'ai bu du vin rouge, j'ai vomi, puis avalé du bifteck et rebu du vin rouge et c'est comme cela qu'un mois après, je tenais la mer. Je n'aurai jamais cru que le mal de mer se combattait.

J'ai été dirigé sur Saïgon, en escorte, au dépôt où je suis resté une semaine pour monter la garde la nuit, c'était très dur. Dès le premier soir j'étais de garde, nous avions tout un circuit à faire et on entendait les tirs des Viets, c'était assez effrayant, on avait toujours le fusil en avant, on se demandait si ça allait arriver sur nous. Il y avait autour Cholon, Petrus Ky qui étaient des endroits dangereux. La guerre durait depuis 4 ans, je suis arrivé en décembre 1953 et l'armistice a été signé en juillet 1954. Quand je suis arrivé, je ne connaissais rien de la guerre, c'est ensuite que j'ai appris avec les zones opérationnelles.



Le
Golo

Notre port d'attache était Saïgon, j'étais sur le « Golo », un LST¹, un navire de débarquement. L'équipage comprenait environ 40 marins de tous grades. On chargeait une compagnie d'une centaine d'hommes, soit la Légion, soit les paras, avec leurs armes, les munitions, les chars et les camions amphibies. On beachait² sur la plage directement et les paras partaient immédiatement en opération. Nous partions en zone opérationnelle avec eux en première ligne. J'étais chargeur au canon, je restais à bord avec les marins, si on nous tirait dessus il fallait répondre.

Les blessés étaient ramassés par le service infirmier spécialisé. Nous restions plusieurs jours sur la plage. Un jour, un autre bâtiment « l'Adour » a « beaché » sur la plage où il y avait des mines et il a sauté. Il y a eu 40 morts. Ce bâtiment a été rénové par la suite, car j'ai embarqué dessus plus tard après avoir été en carénage au Japon, après la guerre.

Quand nous étions dans la baie d'Ha Long, nous étions au mouillage tous feux éteints pour ne pas être repérés. On était plusieurs à monter la garde en même temps : un à babord, un à tribord, et un autre qui circulait.



On était attentif au moindre bruit, car on se méfiait des sampangs qui auraient pu déposer des bombes. Le LST emportait dans ses flancs deux péniches légères de débarquements, l'une à bâbord, l'autre à tribord. Elles étaient rapidement mises à l'eau par des treuils. On les utilisait pour faire le contrôle des sampangs et les jonques. Parfois on découvrait des armes cachées sous du poisson. On arrêtait les suspects et on les amenait à terre. On n'avait peur de rien, on était jeunes et on se croyait invincibles. Quand on entendait le canon tonner au loin, cela ne nous faisait rien, on n'avait pas peur.

Pendant les traversées, la nuit je faisais le pain et le jour nous étions en instance sur le pont. Nous avons vu des choses affreuses quand nous « beachions » sur les plages. Nous avons ramassé des cadavres suspendus à des arbres. Le commando Viêt Minh féminin, quand il récupérait des français leur ouvrait le ventre vivant et coupait les parties qui étaient mises dans la bouche et ils mouraient dans un arbre ou par terre. Le commando Viêt Minh féminin était épouvantable. Nous savions que la guerre n'allait pas durer. Malgré nos succès, en permanence il fallait « beacher » à nouveau dans les mêmes secteurs Quy Nho'n ou Tourane.

A Tourane en zone opérationnelle j'ai fait l'opération Mazagran et l'opération Quy Nho'n avec la Légion et les paras. Nous restions toujours sur la côte. Les LCVP³ plus petits pouvaient aller sur les rivières avec une vingtaine de personnes.



Sampangs

Nous, nous étions toujours en constance sur Tourane, Nha Trang. Je faisais aussi Hai Phong dans la baie d'Hanoi. Nous partions avec un régiment et nous en ramenions parfois un qui avait fait une certaine période là-bas. J'ai continué à faire toute la côte jusqu'à la fin de la guerre. (...)

Les trois ports où nous nous ravitaillions étaient Tourane, Hai Phong et Saïgon. J'étais chargé des vivres. J'avais un commis aux vivres qui passait les commandes par radio et j'avais un car de service, je récupérais les vivres et j'étais chargé de les ranger à bord. A Tourane et Nha Trang (zones dangereuses) les provisions arrivaient à bord directement par l'armée de terre et nous repartions pour Hai Phong avec aussi des légionnaires et des paras. Nous faisons la navette en nous réfugiant parfois quelques jours en Baie d'Ha Long quand la mer était mauvaise, car nous avions des bateaux à fond plat. Nos relations avec la Légion et les paras étaient bonnes et ils nous racontaient leur guerre et les atrocités, leur manque de boisson par exemple qui les contraignait à boire leur urine. J'ai perdu en pari une bouteille de Ricard car je ne le croyais pas.

A Saïgon où nous restions huit jours et à Hai Phong où nous étions en pause, nous nous recevions avec la Légion et les paras. Nous allions sans crainte dans les endroits dangereux. Nous ne pensions pas aux risques. Quand on a dix-huit ans, on ne pense pas à la mort. Les tirs de canons ne nous dérangaient pas, nous vivions avec. Pourtant il y avait des blessés et des morts qui étaient embarqués sur le navire hôpital qui nous accompagnait en zone opérationnelle. J'ai vu un blessé avec le ventre ouvert par la déflagration, mais il s'en est sorti.

J'avais des nouvelles de ma famille par courrier. Nous ne parlions pas de la guerre évidemment. Pendant ce séjour, j'ai fréquenté des vietnamiens. Nous en avions à bord. Un était attiré à bord du « Golo » et s'occupait du lavage et du repassage du linge.

Nous connaissions un peu sa famille. J'avais des copines vietna-



Evacuation de blessés

miennes et tout se passait bien. Nous ne parlions pas de la guerre, eux-mêmes étaient effrayés de tout cela. En fait, on ne connaissait pas leur opinion. Etant pro-français, ils savaient qu'il y aurait une suite désagréable. Dans l'Armée de terre, il y avait des commandos vietnamiens qui étaient engagés avec la Légion et les paras. Ceux-là sont restés dans l'Armée Française et sont rentrés en France.

Au moment de l'armistice, j'étais à Hai Phong où nous suivions les évolutions de la guerre par la radio de la Marine. Nous avons fait au moins quatre ou cinq voyages de Hai Phong à Saïgon dans un délai d'un mois pour ramener tous les civils et les militaires, des voyages de quatre jours et plus si mauvais temps. Nous avions toujours ou du roulis ou du tangage. Beaucoup étaient malades. Je n'étais pas malade.



Je suis resté ensuite huit jours à Saïgon et notre bâtiment le « Golo » est parti en carénage à Ouraga au Japon où je suis resté un mois, un mois et demi. J'étais tenu de rester pendant les six mois de période de carénage au Japon. Ensuite le service intendance a été rappelé à Saïgon où il manquait de personnel. J'ai embarqué sur le « Chevreuil » qui lui avait été caréné, et j'ai fait toute la tournée du Japon avec le « Chevreuil » qui était un escorteur rapide, semi submersible. (...). J'ai embarqué sur le « Jules Verne », navire atelier, pour rentrer à Toulon.

Jean Gresset

¹ : LST, Landing Ship Tank. navire de débarquement utilisé par les américains lors de la guerre 39-45

² : beaché, terme américain issu du mot beach (plage) désignant une opération de débarquement sur une plage de troupes et matériels.

³ : LCVP, Landing Craft Vehicle and Personnel, chaland léger de débarquement pouvant accueillir une trentaine d'hommes

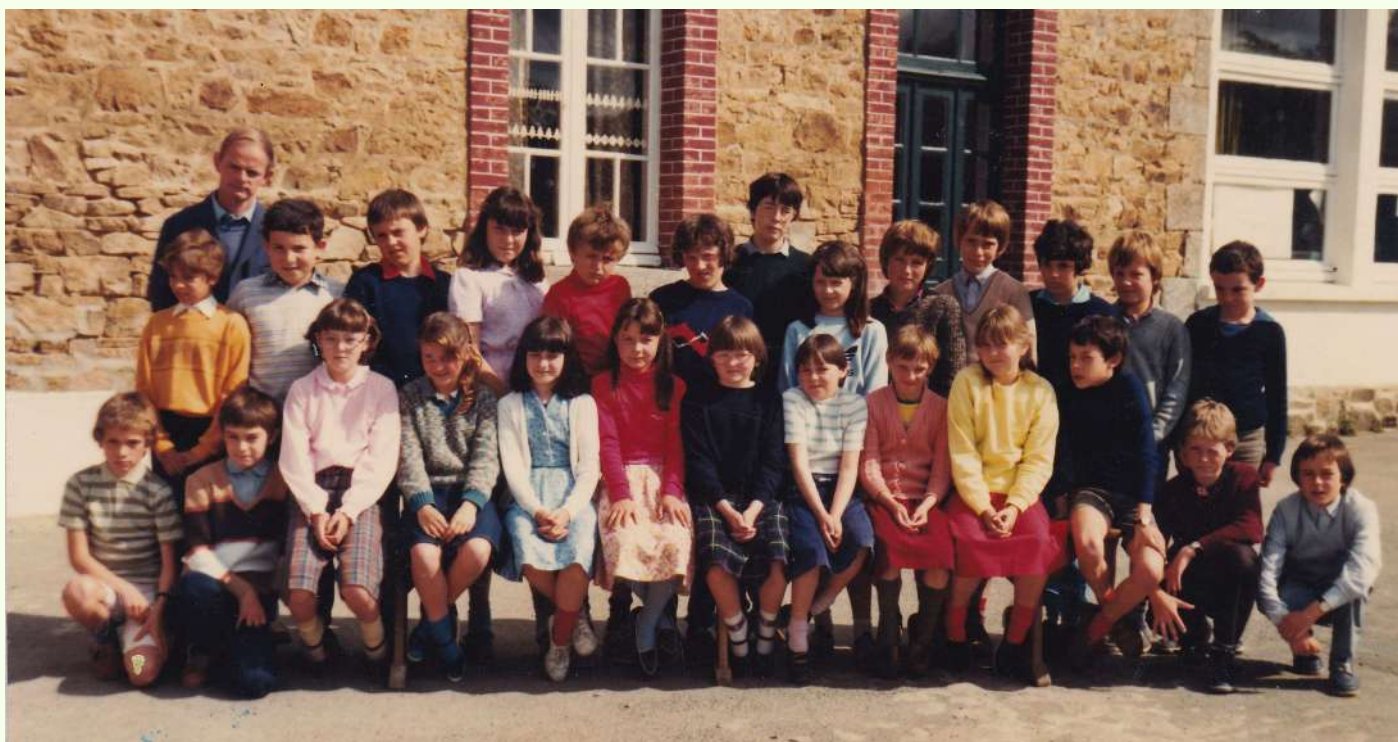
Ecole privée de Saint-René—1982

en haut de gauche à droite : **Henri NICOLAS**

Mickaël OUVRAT - Nicolas BRULE - Stéphane CHATTON - Marie-Christine HOUZE - Olivier MILLIN
Stéphane MEUNIER - Sandrine BOISORIEUX - Laurie COURTEL - Jacky BOTREL - Jean-Jacques HOUZE
Lionel OUVRAT - Cyril VILLESALMON - Jean-Philippe MEHEUST

en bas de gauche à droite :

Emmanuel GUINARD - Rachel GUINARD - Béatrice GUINARD - Karine CHATTON - Sylvie LOYA,
Pascale NICOLAS - Sandrine MEHEUT - Rozenn MEHEUT - Armelle CABARET - Nathalie COUASNON
Franck MEURIOT - Sébastien CHATTON - Christophe PINNA



Henri Nicolas, qui a été un de nos fidèles adhérents, vient de nous quitter.

Directeur de l'école catholique de Saint-René de 1972 à 1999, il a été un acteur incontournable de la vie associative hillionaise pendant quarante ans.

Il a été à l'origine de la fête du Cidre, véritable institution de l'été à Hillion. Il a été un éducateur sensible et exigeant dans la pratique des sports dans la commune, et pas seulement en matière de football.

Enfin, il participa dans les années 70 à la troupe théâtrale de Saint-René, et il sera l'artisan de sa reconstruction en 2003, en créant la troupe « Rire et Faire Rire », toujours en activité.

Passionné de l'histoire de Hillion, il a rapidement adhéré à HPH et c'est avec beaucoup d'émotions que nous lui rendons hommage dans ce bulletin et profitons d'y insérer une de ses photos de classe.

Editions de Histoire et Patrimoine de Hillion



HISTOIRE ET PATRIMOINE
de HILLION

Hors-série N° 1—Juin 2019
Spécial « Hillion Hier et Aujourd'hui »



HILLION
HIER ET AUJOURD'HUI

Prix : 5 euros

La période de confinement nous a permis de sortir le bulletin Hors-série n°1, consacré à l'exposition de l'an dernier sur « Hillion Hier et Aujourd'hui ». Cette exposition montrait les différences entre les anciennes photos ou cartes postales de la commune avec leur représentation actuelle.

Le bulletin reprend une vingtaine de ces couples de photos.

Toujours disponible auprès des membres de l'association, le livre relatant la biographie des maires de Hillion, ainsi que leur activité municipale : « Hillion au fil de ses maires 1789-1989 » est toujours en vente.

Toute personne s'intéressant à la vie de la commune de ces deux derniers siècles peut l'acquérir au prix modique de 19 euros.

Une somme d'informations et d'anecdotes sur la commune est contenue dans cet ouvrage, dont plus de 250 exemplaires ont déjà été vendus.



Une maquette géante du Château des Marais



Cette maquette du Château des Marais ainsi que celle de la Chapelle St Yves ont été réalisées par René Piétot dans les années 70, construites essentiellement en métal.

Elles sont de grandes dimensions (150cmsx150cmx85cm) pour celle du Château.

Elles reproduisent fidèlement les détails de l'architecture du bâtiment.

Ces maquettes ont été généreusement offertes par les héritiers de René Piétot à l'association HPH qui a pris contact avec les propriétaires du Château pour leur remettre.



Nous contacter :

Patrick Chanot 0296322964

patrick.chanot@wanadoo.fr

Alain Lafrogne 0296323852

Hph.hillion@gmail.com

<http://www.histoire-patrimoine-hillion.fr/>